

vient de poser Mgr Touchet. Tous les catholiques lui adressent mercis et compliments.

C'est par des actes pareils que le gouvernement français apprendra ce que valent ses prétentions et quel cas on en doit faire.

Si nous voulions multiplier les extraits de lettres pastorales écrites dans ce même sens et avec la même vigueur, nous pourrions en remplir notre journal pendant plus d'une longue année. Et dire qu'il est des publicistes, pour affirmer cyniquement que les catholiques du Canada sont les seuls à protester, pendant que ni le pape, ni les évêques de France n'ouvrent la bouche en faveur des religieux persécutés et chassés de leur pays !

NOBLE PROTESTATION. —

On nous permettra au moins de reproduire, en partie, la réponse adressée au ministère des cultes, ou plutôt au chef de ce ministère, par le T. R. P. Michel, supérieur des Chartreux de Grenoble. Cette lettre est toute pleine de l'austère parfum des cloîtres.

“ ...Donc, s'écrie le vénérable religieux, sur votre pressante invitation et sur la production d'un document, dont vous ne deviez pas, ce me semble, ignorer la fausseté manifeste, une Chambre française a condamné l'ordre dont Notre-Seigneur m'a établi le chef. Je ne puis accepter cette sentence injuste ; je ne l'accepte pas. Et, malgré mon pardon sincère, j'en demande la révision selon mon droit et mon devoir par le tribunal infailible de Celui qui est constitué Notre Juge Souverain.

“ En conséquence, prêtez une attention particulière à mes paroles, Monsieur le Président du Conseil, et ne vous hâtez ni d'en sourire, ni de me considérer comme un revenant d'un autre âge. En conséquence, vous viendrez avec moi devant ce tribunal de Dieu. Là, plus de chantages, plus d'artifices d'éloquence, plus d'effets de